

SCIENCES PLUS

5 rue de la Madeleine – 31000 Toulouse

67 route de Narbonne – 31400 Toulouse

Tel : 05 61 53 12 14

www.SciencesPlus.fr

TERMINALE SANTÉ/ IFSI/SOCIAL/PARAMEDICAL

2019 / 2020

Photographie

Etudiant

Nom :

Prénom :

Date naissance :

Sexe :

Nationalité :

Téléphone :

E-mail :

Parent responsable

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Facultatif : Profession du père :

Profession de la mère :

Renseignements scolaires et administratifs

Dernier établissement fréquenté

- Nom :
- Ville :
- Classe :

Baccalauréat préparé :

Série :

Dossier d'inscription

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner, complet, le dossier comprenant :

- les copies des Bulletins trimestriels de 1^{ère} et de Terminale
- ce bulletin d'inscription rempli recto-verso et signé,
- photocopie d'une pièce d'identité
- une photographie d'identité,
- un chèque à l'ordre de **SCIENCES PLUS** correspondant au premier acompte (voir tableau ci-contre).

TERMINALE SANTÉ

Suivi hebdomadaire Prépa Médecine

		Volume horaire	Tarif
1 ^{ère} matière	Mathématiques	Forfait 20h	400 €
	Physique/Chimie	Forfait 20h	400 €
	Biologie/Anatomie	Forfait 20h	400 €
2 ^{ème} matière	Mathématiques	Forfait 20h	360 €
	Physique/Chimie	Forfait 20h	360 €
	Biologie/Anatomie	Forfait 20h	360 €
3 ^{ème} matière	Mathématiques	Forfait 20h	320 €
	Physique/Chimie	Forfait 20h	320 €
	Biologie/Anatomie	Forfait 20h	320 €

Stage Prépa Médecine

	Volume horaire	Tarif
1 stage	32h	600€
2 stages	64h	1100€
3 stages	96h	1500€
4 stages	128h	1900€

Toussaint Février Pâques Juin

TERMINALE Santé IFSI/ Social/Paramédical

Terminale IFSI/Social/Paramédical

	Volume horaire	Tarif
<input type="checkbox"/> Infirmier(e)	36h	600 €
<input type="checkbox"/> Educateur(trice) <input type="checkbox"/> Assistant(e) de Service Social	36h	600€
<input type="checkbox"/> Orthoptiste <input type="checkbox"/> Audioprothésiste, <input type="checkbox"/> Psychomotricien(ne), <input type="checkbox"/> Ergothérapeute <input type="checkbox"/> Podologue <input type="checkbox"/> Orthophoniste.	36h	600€

REGLEMENT GÉNÉRAL

- Article 1 : Les inscriptions sont prises dans la mesure des places disponibles et dans leur ordre de validation. Une inscription est validée par la constitution d'un dossier d'inscription complet et le paiement d'un acompte.
- Article 2 : Les inscriptions se font à tout moment de l'année.
- Article 3 : L'élève inscrit s'engage à suivre les cours de la préparation choisie. Trois absences non justifiées entraînent une exclusion temporaire des cours d'une semaine. En cas d'absences répétées sans motif, une exclusion définitive de l'école peut être prononcée sans donner droit à aucun remboursement des frais de scolarité.
- Article 4 : La totalité des frais de participation est exigible dès le début des cours.
- Article 5 : En cas de désistement ou d'arrêt de l'élève à une préparation, le montant total des frais de scolarité reste dû.
- Article 6 : La personne se portant caution financière de l'élève s'engage à régler la totalité des frais de scolarité.
- Article 7 : Le régime de Sciences Plus est l'externat
- Article 8 : Au cas exceptionnel où Sciences Plus serait amené à annuler un cours, les candidats seraient immédiatement avisés et remboursés du montant versé y compris des frais de dossier.
- Article 9 : Autorisation est accordée à Sciences Plus de pouvoir faire état du classement des reçus aux différents concours.
- Article 10 : Une conduite irréprochable est exigée tant à l'intérieur de Sciences Plus, que dans ses abords immédiats. Le non respect de cet article peut entraîner l'exclusion définitive de l'élève.
- Article 11 : Les frais d'impayé (chèque ou prélèvement) seront facturés.

ENGAGEMENT POUR LE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Je soussigné(e)

Nom de la personne se portant caution financière Prénom

Adresse complète

..... Téléphone

déclare avoir pris connaissance du règlement général ci-dessus et l'accepter.

Je m'engage à régler les frais de scolarité s'élevant à selon les modalités du tarif qui m'a été remis :

Acompte ce jour (minimum 10%) de euros + 50 € (frais de dossier)

Je verserai le solde, soit euros lors du premier cours.

Fait à le

Signature de la personne se portant caution financière
précédée de la mention «*lu et approuvé, bon pour accord*»

Signature de l'élève

TERMINALE IFSI

Optimisez votre candidature d'entrée en IFSI via Parcoursup :

Pourquoi faire une prépa IFSI pendant l'année de terminale ?

En 2019, le concours d'entrée dans les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) a été supprimé et remplacé par une admission sur dossier sur la plateforme Parcoursup.

Les IFSI suscitent actuellement un grand engouement auprès des étudiants car offrent aux jeunes diplômés de nombreux débouchés professionnels.

En 2019, les IFSI ont reçu 1 500 000 vœux, ce qui représente environ 300 000 candidats pour seulement 30 000 places

Les formateurs qui examinent les dossiers des candidats à l'entrée en IFSI évaluent d'une part sa connaissance de la réalité et des difficultés du métier d'infirmier et d'autre part, ses aptitudes à suivre les difficiles enseignements universitaires de la formation d'infirmier afin d'écarter le risque d'abandon en cours de formation.

Les écoles d'infirmier pourraient envisager également un entretien pour l'entrée en IFSI.

La prépa Terminale IFSI augmente les chances de réussite des étudiants d'intégrer des études en IFSI par **l'acquisition de connaissances sur le métier et le milieu professionnel (stages)** et par l'aide à la candidature aux IFSI sur Parcoursup : **aide rédactionnelle aux centres d'intérêt et d'activité ainsi qu'au projet de formation**. Une attestation pourra être téléversée sur la plateforme.

Déroulement de notre préparation :

- **Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 5 janvier 2020**, le candidat devra effectuer 3 jours de **stage** au minimum, consécutifs ou non et rédiger une ébauche de rapport de stage. Une convention de stage est délivrée par Sciences Plus.

- **En janvier 2020, sur 2 samedis, 12 h de préparation :**

Débriefing du stage, échanges d'expériences.

Rencontre avec des étudiants infirmiers et des infirmiers en exercice.

Le rapport de stage rédigé et complété sera remis à l'enseignant de Sciences Plus avant le 31 janvier 2020.

- **Pendant les vacances d'hiver, sur 4 jours du lundi 17 au jeudi 20 Février 2020, 24 heures de préparation :**

Correction finale du rapport de stage.

Présentation détaillée de la formation Infirmier.

Aide rédactionnelle aux centres d'intérêt et d'activité ainsi qu'au projet de formation pour le dossier Parcoursup.

Tarif : 600 euros + 50 euros de frais de dossier.

SCIENCES PLUS

5 rue de la Madeleine – 31000 Toulouse
67 route de Narbonne – 31400 Toulouse
Tel : 05 61 53 12 14
www.SciencesPlus.fr

TERMINALE SANTÉ/IFSI

2019 / 2020

Photographie

Etudiant

Nom :
Prénom :
Date naissance : Sexe :
Nationalité :
Téléphone :
E-mail :

Parent responsable

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone :
E-mail :

Facultatif : Profession du père :
Profession de la mère :

Renseignements scolaires et administratifs

Dernier établissement fréquenté

- Nom :
- Ville :
- Classe :

Baccalauréat préparé :
Série :

Dossier d'inscription

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner, complet, le dossier comprenant :

- les copies des Bulletins trimestriels de 1^{ère} et de Terminale
- ce bulletin d'inscription rempli recto-verso et signé,
- photocopie d'une pièce d'identité
- une photographie d'identité,
- un chèque à l'ordre de **SCIENCES PLUS** correspondant au premier acompte (voir tableau ci-contre).

TERMINALE SANTÉ

Suivi hebdomadaire Prépa Médecine

		Volume horaire	Tarif
1 ^{ère} matière	Mathématiques	Forfait 20h	400 €
	Physique/Chimie	Forfait 20h	400 €
	Biologie/Anatomie	Forfait 20h	400 €
2 ^{ème} matière	Mathématiques	Forfait 20h	360 €
	Physique/Chimie	Forfait 20h	360 €
	Biologie/Anatomie	Forfait 20h	360 €
3 ^{ème} matière	Mathématiques	Forfait 20h	320 €
	Physique/Chimie	Forfait 20h	320 €
	Biologie/Anatomie	Forfait 20h	320 €

Stage Prépa Médecine

	Volume horaire	Tarif
1 stage	32h	600€
2 stages	64h	1100€
3 stages	96h	1500€

Toussaint Février Pâques

TERMINALE Santé IFSI/ Santé Social

Terminale IFSI/Social

	Volume horaire	Tarif
Selon documentation jointe	36h	600 €

REGLEMENT GÉNÉRAL

- Article 1 : Les inscriptions sont prises dans la mesure des places disponibles et dans leur ordre de validation. Une inscription est validée par la constitution d'un dossier d'inscription complet et le paiement d'un acompte.
- Article 2 : Les inscriptions se font à tout moment de l'année.
- Article 3 : L'élève inscrit s'engage à suivre les cours de la préparation choisie. Trois absences non justifiées entraînent une exclusion temporaire des cours d'une semaine. En cas d'absences répétées sans motif, une exclusion définitive de l'école peut être prononcée sans donner droit à aucun remboursement des frais de scolarité.
- Article 4 : La totalité des frais de participation est exigible dès le début des cours.
- Article 5 : En cas de désistement ou d'arrêt de l'élève à une préparation, le montant total des frais de scolarité reste dû.
- Article 6 : La personne se portant caution financière de l'élève s'engage à régler la totalité des frais de scolarité.
- Article 7 : Le régime de Sciences Plus est l'externat
- Article 8 : Au cas exceptionnel où Sciences Plus serait amené à annuler un cours, les candidats seraient immédiatement avisés et remboursés du montant versé y compris des frais de dossier.
- Article 9 : Autorisation est accordée à Sciences Plus de pouvoir faire état du classement des reçus aux différents concours.
- Article 10 : Une conduite irréprochable est exigée tant à l'intérieur de Sciences Plus, que dans ses abords immédiats. Le non respect de cet article peut entraîner l'exclusion définitive de l'élève.
- Article 11 : Les frais d'impayé (chèque ou prélèvement) seront facturés.

ENGAGEMENT POUR LE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Je soussigné(e)

Nom de la personne se portant caution financière Prénom

Adresse complète

..... Téléphone

déclare avoir pris connaissance du règlement général ci-dessus et l'accepter.

Je m'engage à régler les frais de scolarité s'élevant à selon les modalités du tarif qui m'a été remis :

Acompte ce jour (minimum 10%) de euros + 50 € (frais de dossier)

Je verserai le solde, soit euros lors du premier cours.

Fait à le

Signature de la personne se portant caution financière
précédée de la mention «*lu et approuvé, bon pour accord*»

Signature de l'élève

TERMINALE SANTE SOCIAL

Optimisez votre candidature d'entrée en IRTS (Institut Régional de Formation en Travail Social) via Parcoursup et Entretien:

Pourquoi faire une prépa Social pendant l'année de terminale ?

En 2019, le concours d'entrée dans les IRTS (Instituts Régionaux de Formation en Travail Social) a été supprimé et remplacé par une admission sur dossier sur la plateforme Parcoursup à laquelle s'ajoute un entretien devant jury.

Les IRTS suscitent actuellement un grand engouement auprès des étudiants car offrent aux jeunes diplômés de nombreux débouchés professionnels. En 2019, les IRTS ont reçu en moyenne 10 fois plus de candidatures que leur capacité d'accueil, ce qui a entraîné une forte sélection sur dossier d'une part puis par l'entretien d'autre part.

Les formateurs qui examinent les dossiers des candidats à l'entrée en IRTS évaluent d'une part sa connaissance de la réalité et des difficultés du métier de travailleur social et d'autre part, ses aptitudes à suivre les difficiles enseignements universitaires de la formation afin d'écarter le risque d'abandon en cours de formation.

La prépa Terminale Santé Social augmente les chances de réussite des étudiants d'intégrer des études en IRTS **par l'acquisition de connaissances sur le métier et le milieu professionnel (stages)**, par **l'aide à la candidature sur Parcoursup** (aide rédactionnelle aux centres d'intérêt et d'activité ainsi qu'au projet de formation et attestation téléversée sur la plateforme) et par la **préparation à l'oral d'admission** (oraux blancs).

Déroulement de notre préparation :

- **Entre le 1^{er} novembre 2019 et le 5 janvier 2020**, le candidat devra effectuer 3 jours de **stage** au minimum, consécutifs ou non et rédiger une ébauche de rapport de stage (une convention de stage est délivrée par Sciences Plus).

- **En janvier 2020, sur 1 samedi, 6 h de préparation :**

Débriefing du stage, échanges d'expériences.

Rencontre avec des étudiants et des travailleurs sociaux en exercice.

Le rapport de stage rédigé et complété sera remis à l'enseignant de Sciences Plus avant le 31 janvier 2020.

- **Pendant les vacances d'hiver, sur 2 jours les lundi 17 et mardi 18 Février 2020, 12 heures de préparation :**

Correction finale du rapport de stage.

Présentation détaillée des formations Educateur(trice) ou Assistant(e) Social(e).

Aide rédactionnelle aux centres d'intérêt et d'activité ainsi qu'au projet de formation pour le dossier Parcoursup.

- **En mars et avril 2020, sur 3 samedis, 18 h de préparation :**

Préparation à l'oral évaluant les motivations et les aptitudes

Simulations d'entretien en conditions réelles.

Tarif : 600 euros + 50 euros de frais de dossier

SCIENCES PLUS

5 rue de la Madeleine – 31000 Toulouse

67 route de Narbonne – 31400 Toulouse

Tel : 05 61 53 12 14

www.SciencesPlus.fr

TERMINALE SANTÉ/IFSI

2019 / 2020

Photographie

Etudiant

Nom :

Prénom :

Date naissance :

Sexe :

Nationalité :

Téléphone :

E-mail :

Parent responsable

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Facultatif : Profession du père :

Profession de la mère :

Renseignements scolaires et administratifs

Dernier établissement fréquenté

- Nom :
- Ville :
- Classe :

Baccalauréat préparé :

Série :

Dossier d'inscription

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner, complet, le dossier comprenant :

- les copies des Bulletins trimestriels de 1^{ère} et de Terminale
- ce bulletin d'inscription rempli recto-verso et signé,
- photocopie d'une pièce d'identité
- une photographie d'identité,
- un chèque à l'ordre de **SCIENCES PLUS** correspondant au premier acompte (voir tableau ci-contre).

TERMINALE SANTÉ

Suivi hebdomadaire Prépa Médecine

		Volume horaire	Tarif
1 ^{ère} matière	Mathématiques	Forfait 20h	400 €
	Physique/Chimie	Forfait 20h	400 €
	Biologie/Anatomie	Forfait 20h	400 €
2 ^{ème} matière	Mathématiques	Forfait 20h	360 €
	Physique/Chimie	Forfait 20h	360 €
	Biologie/Anatomie	Forfait 20h	360 €
3 ^{ème} matière	Mathématiques	Forfait 20h	320 €
	Physique/Chimie	Forfait 20h	320 €
	Biologie/Anatomie	Forfait 20h	320 €

Stage Prépa Médecine

	Volume horaire	Tarif
1 stage	32h	600€
2 stages	64h	1100€
3 stages	96h	1500€

Toussaint Février Pâques

TERMINALE Santé IFSI/ Santé Social

Terminale IFSI/Social

	Volume horaire	Tarif
Selon documentation jointe	36h	600 €

REGLEMENT GÉNÉRAL

- Article 1 : Les inscriptions sont prises dans la mesure des places disponibles et dans leur ordre de validation. Une inscription est validée par la constitution d'un dossier d'inscription complet et le paiement d'un acompte.
- Article 2 : Les inscriptions se font à tout moment de l'année.
- Article 3 : L'élève inscrit s'engage à suivre les cours de la préparation choisie. Trois absences non justifiées entraînent une exclusion temporaire des cours d'une semaine. En cas d'absences répétées sans motif, une exclusion définitive de l'école peut être prononcée sans donner droit à aucun remboursement des frais de scolarité.
- Article 4 : La totalité des frais de participation est exigible dès le début des cours.
- Article 5 : En cas de désistement ou d'arrêt de l'élève à une préparation, le montant total des frais de scolarité reste dû.
- Article 6 : La personne se portant caution financière de l'élève s'engage à régler la totalité des frais de scolarité.
- Article 7 : Le régime de Sciences Plus est l'externat
- Article 8 : Au cas exceptionnel où Sciences Plus serait amené à annuler un cours, les candidats seraient immédiatement avisés et remboursés du montant versé y compris des frais de dossier.
- Article 9 : Autorisation est accordée à Sciences Plus de pouvoir faire état du classement des reçus aux différents concours.
- Article 10 : Une conduite irréprochable est exigée tant à l'intérieur de Sciences Plus, que dans ses abords immédiats. Le non respect de cet article peut entraîner l'exclusion définitive de l'élève.
- Article 11 : Les frais d'impayé (chèque ou prélèvement) seront facturés.

ENGAGEMENT POUR LE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Je soussigné(e)

Nom de la personne se portant caution financière Prénom

Adresse complète

..... Téléphone

déclare avoir pris connaissance du règlement général ci-dessus et l'accepter.

Je m'engage à régler les frais de scolarité s'élevant à selon les modalités du tarif qui m'a été remis :

Acompte ce jour (minimum 10%) de euros + 50 € (frais de dossier)

Je verserai le solde, soit euros lors du premier cours.

Fait à le

Signature de la personne se portant caution financière
précédée de la mention «*lu et approuvé, bon pour accord*»

Signature de l'élève